



Saisie sur compte bancaire

Par **chauvesouris**, le **27/06/2013** à **15:44**

Bonjour,
si je fais l'objet d'une saisie sur mon compte personnel peut on m'empêcher de payer mon loyer, sera til rejeté?

Merci par avance

Par **pelerine**, le **28/06/2013** à **00:16**

Bonsoir, malheureusement oui, le compte seras non seulement bloqué mais en plus vous aurez des frais de rejets et d'autres frais de la banque sauf erreur de ma part c'est ainsi que cela se passe, avec les huissiers il vaut mieux agir en amont car après une saisie c'est plus dur

Bon courage et voyez avec eux pour régler cette histoire à l'amiable

Par **fabsiap**, le **28/06/2013** à **00:28**

bonjour

En effet le mieux est de se rendre chez l'huissier au plus vite (demain) et convenir d'un échéancier.

En général cela se passe bien et lève le "bloquage"

Ainsi vous pourrez payer votre loyer etc....

cdt.

NB : il faut connaitre le montant de la saisie aussi , on doit vous laisser le montant du RSA au minimum.